

Ces événements qui modifient votre stratégie patrimoniale

Publié le : 10/07/2015

Auteur : Olifan Group

Création d'entreprise, hausse de rémunération, naissance, héritage, retraite... Si vous vivez l'un de ces événements, votre stratégie patrimoniale mérite d'être ajustée.

Cette stratégie, vous l'avez définie avec moi si vous m'avez confié votre bilan social et patrimonial. Avec vous, j'ai détaillé et chiffré le montant de votre patrimoine, votre situation financière en cas d'accident de la vie, vos objectifs à long terme (création d'entreprise, retraite, transmission...) et les meilleurs moyens de les atteindre.

Face à certains événements que je détaille ici, il faut la mettre à jour, d'autant que la législation a forcément évolué entre temps. Une bonne stratégie patrimoniale est une stratégie qui s'adapte.

Votre situation professionnelle change

Vous étiez salarié et vous devenez travailleur non salarié ? Vos caisses obligatoires ne vous couvrent plus aussi complètement et il faut réétudier votre prévoyance : arrêt de travail, invalidité, décès, rentes éducation pour vos enfants...

C'est un changement de logique complet, qui va au-delà de la souscription de nouveaux contrats. A titre d'exemple, l'une des caisses maladie obligatoires des travailleurs non salariés, la CIPAV, peut verser un capital décès 23 fois plus élevé que la Sécurité sociale.

En revanche, elle ne prévoit rien en cas d'arrêt de travail : vous devez tout miser sur une couverture privée dont le coût évoluera en fonction de votre âge.

A l'inverse, devenir travailleur non salarié vous donne davantage de marge de manœuvre pour préparer votre retraite en défiscalisant. Pensez en particulier aux contrats Madelin, qui vous ouvrent des possibilités de déduction bien plus élevées que lorsque vous étiez salarié.

Votre rémunération augmente

Si votre rémunération augmente fortement, **attention aux stratégies de défiscalisation tous azimuts** : elles peuvent vous conduire à de très mauvais choix, guidés par les changements de législation successifs plutôt que par une vraie stratégie.

Elle peut aussi vous orienter vers des produits de mauvaise qualité dont vous ne verrez que l'avantage fiscal, par exemple de l'immobilier dans des villes à faible marché locatif.

Mieux vaut mettre ce gain de rémunération au service du développement de votre patrimoine, selon des axes stratégiques bien pensés, et considérer les éventuelles déductions fiscales comme des bénéfices complémentaires.

La composition de votre famille change

Tout divorce modifie votre patrimoine en profondeur. Revoyez vos objectifs, réviser les clauses bénéficiaires de vos contrats d'assurance-vie, réactualisez votre étude retraite puisque vous raisonnez désormais pour vous seul(e).

Vous vous remariez ? Évaluez vos nouveaux droits en matière de prévoyance, de retraite, de succession en cas de disparition de l'un et l'autre conjoint. Estimez bien sûr le montant du nouveau patrimoine, sa composition et son exposition au risque. Penchez-vous sur la situation des enfants, en particulier si vous tenez à assurer une égalité entre eux au sein de la famille recomposée.

Votre famille s'agrandit avec l'arrivée d'un ou plusieurs enfants : le financement de leurs études doit s'ajouter à vos autres objectifs patrimoniaux. Mais

votre niveau d'imposition diminue.

Si vous avez une capacité d'épargne, pourquoi ne pas étaler votre effort financier en souscrivant très tôt un ou plusieurs contrats d'assurance-vie qui serviront le moment venu de capital études ?

Un ou plusieurs de vos enfants entrent dans la vie active : c'est peut-être le moment d'envisager une donation pour les aider, ou de faire votre bilan retraite pour décider d'augmenter votre effort d'épargne.

Remettez aussi à jour vos contrats de prévoyance, pour ne pas continuer à payer des rentes éducation dont vous n'avez plus besoin.

Attention aussi à vos impôts, puisque votre nombre de parts diminue : faites une simulation globale pour partir sur de bonnes bases.

Votre situation patrimoniale change

L'arrivée d'un **héritage** peut modifier les grands équilibres de votre patrimoine. Avec ce nouvel apport, il est peut-être massivement investi dans l'immobilier ou dans la finance : pensez à diversifier pour répartir votre risque.

L'idéal est de diversifier entre immobilier et finance, pour miser sur deux types d'actifs bien différents qui évoluent selon des cycles différents : il est rare que l'un et l'autre soient au plus bas en même temps.

Si vous êtes partisan du tout-immobilier, vous ferez de la diversification en misant sur plusieurs dispositifs de détention, par exemple la location directe, les SCPI, le démembrement de propriété.

Conservez des liquidités pour ne pas être piégé par un retournement brutal du marché qui vous obligerait à vendre avec de lourdes pertes : par définition, un patrimoine immobilier est peu liquide.

Vous ne jurez que par la Bourse ? Les marchés évoluent vite : vérifiez que l'exposition au risque de votre portefeuille correspond toujours à votre tempérament.

Même les secteurs d'activité et les pays jugés à faible risque peuvent changer de profil rapidement : qui aurait cru début 2015 que la paisible Suisse verrait son franc

s'envoler de plus de 20 % en un jour ?

Vos objectifs patrimoniaux changent

La **retraite** se rapproche et vous voulez mieux la préparer ? C'est le moment d'établir votre bilan retraite pour évaluer votre pension, et de vérifier que vous misez bien sur les trois piliers qui sécuriseront vos futurs revenus : caisses obligatoires, contrats de capitalisation, revenus du patrimoine.

Vous allez **créer une entreprise** d'ici peu ? Veillez à vous doter d'une prévoyance de qualité. Etudiez également les options qui s'offrent à vous pour créer des synergies entre patrimoine privé et patrimoine professionnel : la SCI propriétaire des murs de l'entreprise est très connue, mais il existe bien d'autres possibilités.

Vous envisagez de transmettre une partie de votre patrimoine à vos enfants ? Peut-être faut-il au préalable le réorganiser, ou procéder à des arbitrages. Un exemple : depuis le début 2015, la loi Pinel permet aux parents de donner un appartement neuf à leurs enfants avec une franchise de 100 000 euros par parent donateur.

Vous voulez **sécuriser votre patrimoine** ou au contraire, le valoriser davantage ? Des arbitrages s'imposent pour diversifier vos placements, réduire ou augmenter leur niveau de risque. Vous pouvez aussi miser sur l'ingénierie patrimoniale pour revoir l'organisation de votre patrimoine, la protection de chaque conjoint etc.

Le plus dur, c'est d'y penser

Ces exemples pris l'une après l'autre semblent évidents. Pourtant, en pratique, je constate que **les épargnants ont rarement le « réflexe patrimonial » quand ils vivent un événement important.**

Leur mariage, l'arrivée ou le départ de leurs enfants, le décès d'un parent, la création de leur entreprise sont des événements à forte charge émotionnelle qui mobilisent toute leur attention pendant des mois.

Souvent, le conseil en patrimoine ne les découvre que bien plus tard, au hasard d'un rendez-vous motivé par d'autres raisons.

Aussi, je vous encourage à cultiver ce réflexe, à anticiper les conséquences patrimoniales de ces événements.

Si vous êtes déjà établi avec moi **votre bilan social et patrimonial**, il suffit de le réactualiser. Très vite, vous disposerez de chiffres, de tableaux, d'éléments objectifs pour apprécier votre nouvelle situation et prendre les bonnes décisions.

Si vous n'avez jamais mené cette démarche, c'est le moment de le faire : il faudra tout au plus 4 à 6 semaines pour réaliser votre bilan.

[Jean-Dominique Pago](#)